

**ORDONNANCE DE POLICE**

**TRAVAUX DE VOIRIE RN68 STAVELOT – MALMEDY.**

Le Bourgmestre,

Vu la demande de l'entreprise Bodarwé relative aux travaux de voirie sur la RN68 entre Stavelot et Malmedy (travaux préparatoires dans le giratoire du Blanc Moussi et pose de la couche d'usure hydrocarbonnée) ;

Attendu que ces travaux impliquent de nouvelles mesures transitoires de circulation ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,

Vu la Loi Communale,

Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,

Vu l'urgence,

ARRETE :

**Article 1.**

Du jeudi 25 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024,

- La circulation et le stationnement seront interdits aux véhicules sur la RN68 depuis l'avenue Ferdinand Nicolay à hauteur du n° 35 (Collège Saint Remacle) jusqu'à la sortie du rond-point du Blanc Moussi sur son côté droit.
- Une déviation sera mise en place via la Basse Cour et le Pré Messire pour les véhicules qui sortent de la Ville.
- La route de Challes sera barrée à hauteur du carrefour avec la RN68.
- La circulation sera réglée par des feux tricolores : un sera placé avenue du Doyard (à hauteur du magasin « Qualias Optique Stavelot »), l'un autre route de Malmedy à hauteur du magasin « Bio Zen ».

**Article 2.**

Le vendredi 3 mai 2024,

- La circulation des véhicules se fera, via feu tricolore, depuis l'avenue du Doyard (à hauteur du magasin « Qualias Optique Stavelot ») jusqu'à la route de Challes à hauteur du n° 1C.
- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits route de Malmedy depuis le carrefour avec la route de Challes jusqu'au « Spa Racing ». Toutefois, la circulation sera autorisée pour les riverains de la route de Malmedy, sauf de 15 h.00 à 19 h.00.

**Article 3.**

Du lundi 6 mai 2024 à 06 h.00 au mercredi 8 mai 2024 à 18 h.00, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits route de Malmedy, depuis le « Val d'Amblève » jusqu'au « Spa Racing ».

Les véhicules seront déviés depuis la route de Challes jusqu'au Pont de Wavreumont.

**Article 4.**

Du mercredi 8 mai 2024 à 18 h.00 au lundi 13 mai 2024 à 07 h.00, l'accès à la route de Challes depuis la RN68 sera interdit.

## Article 5.

Du lundi 13 mai 2024 au mercredi 15 mai 2024,

- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la RN68 depuis le « Spa Racing » jusqu'au pont de Wavreumont. Les véhicules seront déviés depuis la route de Challes vers Binsta, Hausta, le rond-point 22Bis, et inversement.
- La circulation et le stationnement des véhicules seront également interdits route de l'Eau Rouge depuis le carrefour de Chefosse jusqu'à hauteur de l'atelier communal (Espace Chefosse). Une déviation sera mise en place via le chemin d'Amermont et Amermont pour accéder à la route de l'Eau Rouge. La circulation à Amermont et dans le chemin d'Amermont sera interdite aux véhicules de plus de 3,5 T.

## Article 6.

La signalisation de chantier de 2<sup>ème</sup> catégorie sera placée par l'entreprise en charge des travaux conformément aux dispositions du Code de la Route et l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique du 16.12.2020.

Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.

Un « toutes-boîtes » adressé par la société Bodarwé sera distribué aux riverains par les Gardiens de la Paix.

## Article 7.

Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

## Article 8.

Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 24.04.2024.

Le Bourgmestre,

Th. DE BOURNONVILLE.

